



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le

12 FEV. 2015

Direction de la coordination des politiques  
de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Nathalie BOULAY

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

Le préfet,  
de la région Haute-Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime  
commandeur de la Légion d'honneur

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 5 février 2015, sous la présidence de madame Martine LAQUIEZE, sous-préfète de Dieppe, représentant monsieur le Préfet, a examiné le dossier n° 2014-16 concernant l'extension de 159,3 m2 du magasin Gamm Vert, à Neufchâtel-en-Bray (76270), rue de la grande Flandre, parc d'activités de la Gare, portant la surface totale de vente du magasin à 1 146,80 m2.

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 modifié donnant délégation à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par les arrêtés du 14 février 2012 et du 6 mars 2014 ;
- la demande, enregistrée le 24 décembre 2014, présentée par la SAS Société Nouvelle DEPREAUX, agissant en qualité d'actuel et futur exploitant, dont le siège social est situé à Mont-Saint-Aignan (76130) 16 rue Charpak, parc d'activités de la Vatine, et visant à l'extension de 159,3 m2 du magasin Gamm Vert, à Neufchâtel-en-Bray (76270), rue de la grande Flandre, parc d'activités de la Gare, portant la surface totale de vente du magasin à 1 146,80 m2 ;

- l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2014 annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 5 février 2015 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

#### CONSIDERANT

- que le projet, situé en zone urbaine, n'aura aucun impact sur l'activité agricole environnante ;
- que le projet d'extension et de modernisation permettra de consolider l'offre existante du magasin et l'attractivité du parc d'activités dans lequel il s'inscrit ;
- que le projet permettra de réduire l'évasion commerciale vers les grandes villes voisines ;
- que la voie publique est en mesure d'absorber le faible surplus de trafic ;
- que le projet améliore l'intégration paysagère et architecturale du site ;
- que le projet intègre les notions de développement durable.

**DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (7 oui sur 7 votants)**

ont voté favorablement :

- Monsieur Bernard DUVAL représentant le maire de Neufchâtel-en-Bray, commune d'implantation ;
- Monsieur François LEFEBVRE représentant le maire de Dieppe, commune la plus peuplée de l'arrondissement ;
- Monsieur Emile CANU représentant le président du conseil général de Seine-Maritime ;
- Madame Raymonde LEJUEZ, adjointe au maire de la commune d'implantation, en remplacement du président de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du SCOT auquel adhère la commune d'implantation ;
- Monsieur Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de la consommation ;
- Monsieur Philippe SCHAPMAN personnalité qualifiée en matière de développement durable ;
- Monsieur Olivier GOSSELIN, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire ;

**En conséquence, la SAS Société Nouvelle DEPREAUX, dont le siège social est situé à Mont-Saint-Aignan (76130) 16 rue Charpak, parc d'activités de la Vatine, est autorisée à procéder à l'extension de 159,3 m<sup>2</sup> du magasin Gamm Vert, à Neufchâtel-en-Bray (76270), rue de la grande Flandre, parc d'activités de la Gare, portant ainsi la surface totale de vente du magasin à 1 146,80 m<sup>2</sup>.**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,  
et pour le secrétaire général empêché et par délégation  
le secrétaire général adjoint,



Etienne GUILLET